



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 juillet 2013

Contact Presse

Cabinet de la Ministre

Delphine Chenevier

01 55 55 84 24 - 06 21 02 20 81

delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

ANR 2014 UN EQUILIBRE ENTRE RECHERCHE FONDAMENTALE ET RECHERCHE TECHNOLOGIQUE

Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se félicite de l'adoption du plan d'action 2014 de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et annonce l'ouverture de la campagne 2014 des financements sur projets.

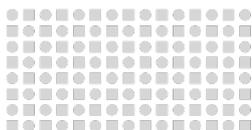
Le Conseil d'Administration de l'ANR a approuvé ce vendredi 26 juillet le plan d'actions 2014 de l'ANR. Préparé sur la base du travail de programmation réalisé par les Alliances nationales de recherche et le CNRS, ce nouveau plan d'action marque une évolution dans le fonctionnement de l'agence en cohérence avec les grandes priorités de l'agenda stratégique « France Europe 2020 ». Il doit permettre de décroiser recherche fondamentale et technologique, de développer les partenariats entre la recherche publique et les entreprises, et d'assurer une meilleure cohérence avec le futur programme cadre européen « Horizon 2020 ».

Le Conseil d'administration de l'ANR, réuni vendredi 26 juillet, a approuvé le plan d'action 2014 de l'ANR. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des orientations de la loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche promulguée lundi 22 juillet, qui précise que l'Agence nationale de recherche doit « *concourir à la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche* » qui vise à « *répondre aux défis scientifiques, technologiques et environnementaux et sociétaux tout en maintenant une recherche fondamentale de haut niveau* ».

Le plan d'action 2014 a été préparé sur la base du travail de programmation effectué par les Alliances nationales de recherche et le CNRS. Il s'inscrit dans la mission de l'ANR visant à « *financer la meilleure recherche fondamentale, mais également la recherche finalisée et appliquée notamment à travers des partenariats associant les entreprises et les laboratoires publics* ».

Geneviève Fioraso a tenu à saluer le travail de très grande qualité réalisé dans un laps de temps très court par les Alliances nationales et le CNRS, dans une large concertation avec les acteurs de la recherche et du monde socio-économique, et la très bonne collaboration avec l'ANR dans l'élaboration de ce nouveau plan d'action.





Assurer le continuum entre recherche fondamentale, technologique et finalisée, et le transfert aux entreprises

La recherche fondamentale, indispensable à la recherche technologique, est aussi un moteur de l'innovation et de la compétitivité industrielle. En 2014, comme les années précédentes, plus **50 % des financements de l'agence iront à des projets de recherche fondamentale à travers les quatre composantes du plan d'action** :

- **les 9 grands défis sociétaux** de l'agenda stratégique France-Europe 2020 (*) qui assurent un continuum entre recherches fondamentale, technologique et finalisée, et offrent une grande souplesse de soumission aux chercheurs ;
- un dispositif nouveau, intitulé « **Aux frontières de la recherche** » finançant des projets de recherche fondamentale sans lien avec les défis sociétaux au travers d'un défi spécifique : « **Défi de tous les savoirs** » ;
- des instruments concourant à la **construction de l'espace Européen de la recherche** et à **l'attractivité internationale** de la France ;
- enfin, une composante « **impact économique de la recherche et compétitivité** » visant à renforcer l'impact de la recherche pour le redressement industriel et la compétitivité des entreprises, notamment au travers de **projets collaboratifs en partenariat public privé**, qui associent laboratoires publics et privés pour atteindre en commun des résultats de recherche, et les projets « **labcom** », qui soutiennent la création de laboratoires communs avec des PME ou des ETI.

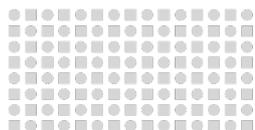
Cette nouvelle programmation de l'ANR offre ainsi aux porteurs de projets toute une palette de possibilités de financement. Ce plan offrira également une articulation renforcée avec le programme européen Horizon 2020. Les lauréats du programme ANR « Jeunes chercheuses, jeunes chercheurs » seront notamment mieux préparés à concourir au programme *Starting Grant* du Conseil européen de la Recherche (ERC).

Simplifier l'accès des chercheurs aux appels d'offres

Cette année 2014 sera également marquée par un effort considérable de simplification des procédures de soumission aux appels d'offres, conformément à la demande de simplification de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et celle exprimée par la communauté scientifique lors des Assises nationales à l'automne 2012. Le processus de sélection s'effectuera désormais en deux étapes : en premier lieu, dès le mois de septembre 2013, les équipes sont invitées à présenter une pré-proposition simplifiée de trois à quatre pages par projet ; dans un deuxième temps, en janvier 2014, les équipes présélectionnées devront faire parvenir un dossier complet pour concourir à la sélection finale.

« Ce changement de procédure qui va diminuer le temps consacré à la préparation des réponses aux appels d'offres va alléger la charge administrative pour les chercheurs et leur permettre ainsi de consacrer davantage de temps à leur recherche. Il aura également pour effet d'augmenter le taux de sélection final qui se situera entre 25 % et 40 % des projets présélectionnés ».





(*) Gestion sobre de ressources et adaptation eu changement climatique
Energie propre, sûre et efficace
Renouveau industriel - Santé et bien-être
Sécurité alimentaire et défi démographique
Mobilité et systèmes urbains durables
Société de l'information et de la communication
Sociétés innovantes, intégrant et adaptatives
Liberté, sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents.